

POLITIQUE

ÉTRANGÈRE

CANADIENNE



Affaires extérieures External Affairs  
Canada Canada

# DÉCLARATIONS ET DISCOURS

Notes pour une allocution de  
l'honorable Flora MacDonald,  
ministre des Communications,  
au nom du  
très honorable Joe Clark,  
secrétaire d'État aux  
Affaires extérieures, devant le  
Council for Foreign Relations

CHICAGO (ILLINOIS)

le 13 avril 1988

Canada

Je voudrais vous parler aujourd'hui de deux pays en particulier - le vôtre et le mien; de deux questions en particulier - le commerce et la pollution; et des leçons que le monde peut tirer de la façon dont nos deux pays abordent ces deux questions.

Je vous épargnerai la rhétorique habituelle sur le Canada et les États-Unis - la plus longue frontière non défendue; l'engagement commun envers la défense de la liberté en temps de guerre et sa promotion en temps de paix; les relations commerciales les plus importantes du monde - vous commercez davantage avec le Canada qu'avec le Japon, davantage avec nous qu'avec l'Europe; et il en va de même pour nous.

Ce sont là des réalités qui découlent inévitablement de notre cohabitation de la partie septentrionale de l'Amérique du Nord. Nos deux pays jouissent de libertés et de possibilités dont la plupart des nations ne peuvent que rêver.

Dans une certaine mesure, notre bonne fortune est le fruit de la chance.

Nous sommes des sociétés relativement jeunes établies sur un riche territoire; des sociétés libres qui tirent leur force de l'ingéniosité et de l'indépendance de leurs citoyens; des sociétés implantées sur un nouveau continent, loin des conflits et des contraintes qui sont le lot d'un monde plus ancien, libres de façonner leur propre avenir.

Mais les succès du Canada, tout comme ceux des États-Unis, ne tiennent pas qu'à la chance.

Notre histoire est marquée au coin du dépassement de soi - vous avez cherché à édifier une nouvelle nation et à lancer de nouvelles traditions; nous avons cherché à unir les collectivités d'un bout à l'autre du continent et à préserver ce que les anciennes traditions avaient de mieux à offrir.

Nous avons grandi de façon différente, nous sommes devenus des pays passablement distincts, mais nous avons toujours, l'un et l'autre, cherché à saisir les occasions de nous épanouir, à relever les défis.

Prenons quelques exemples.

Nous n'avons pas déclenché les guerres mondiales qui ont éclaté il y a 74 et 49 ans. Mais nous ne nous y sommes pas soustraits non plus. Et nos interventions, le moment

venu, ont contribué à la cessation de ces conflits de même qu'à la restauration des libertés et de la paix.

Il n'était pas facile de prendre une décision quant à l'opportunité et aux modalités de la participation à ces conflits. Des questions complexes, portant en elles le germe de la division, se posaient. Mais, alors que nous aurions pu nous défilier, nous avons tous deux résolument volé au secours de nos alliés.

Et, après la fin des hostilités, nos deux pays ont joué un rôle décisif dans l'établissement d'organisations internationales susceptibles de prévenir le déclenchement d'un nouveau conflit - la Société des Nations, l'Organisation des Nations Unies, et les organismes des plus précieux auxquels elles ont donné naissance.

Ce n'est pas par hasard que la Charte des Nations Unies a été signée aux États-Unis et que le siège de l'Organisation y est situé; ce n'est pas non plus par hasard que l'idée de recourir à des soldats pour maintenir la paix, sous la bannière des Nations Unies, est venue du Canada.

Sur le plan commercial, lorsque l'économie mondiale était à son nadir, dans les années 1930, lorsque, partout, on prêchait le protectionnisme et le repli sur soi, deux pays, résistant à cette vague menaçante, ont conclu un accord commercial historique en vertu duquel ils s'accordaient mutuellement le traitement de la nation la plus favorisée.

Signé par le Président Roosevelt et le Premier ministre Mackenzie King en 1935, cet accord a donné le coup d'envoi au mouvement de coopération économique internationale qui a mené à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le GATT.

On peut donc faire valoir qu'il a été à l'origine de la plus importante expansion du commerce mondial de l'histoire.

Dans le domaine de l'environnement, il y a 76 ans - avant, donc, que la question ne soit à la mode - le Canada et les États-Unis ont mis sur pied la Commission mixte internationale.

Puis, en 1972, nos deux pays ont négocié l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands lacs; ils ont raffiné cet instrument à deux reprises, en 1978 et en 1987.

L'un et l'autre pays se sont adressés à la Commission pour régler des problèmes environnementaux. L'Accord a

contribué à la réduction de la proportion de produits toxiques présents dans les eaux des Grands lacs, ce qui a permis d'enclencher le processus de leur régénération.

Ce rappel historique est évidemment destiné à faire ressortir un point fondamental, qui est le suivant : à leur zénith, les relations d'amitié et de coopération qui unissent le Canada et les États-Unis, dépassant les frontières de notre région favorisée par le sort, les ont amenés à établir des normes et des institutions au service du monde entier. Le multilatéralisme est donc, véritablement, une invention nord-américaine.

Voilà une tradition qu'il est bon de se rappeler et de renouveler aujourd'hui - particulièrement à un moment où, à l'extérieur de notre région, le monde est en proie à des convulsions de plus en plus graves et où on s'abandonne de plus en plus à l'illusion que l'on peut s'abriter derrière sa puissance et sa bonne fortune ou encore que l'on peut écarter les menaces en les ignorant.

Il aurait peut-être été possible d'agir de la sorte en 1776, ou même en 1867. Ce ne l'est plus de nos jours.

Le philosophe canadien Marshall McLuhan a dit de notre monde qu'il était un "village planétaire", et c'est le cas, non seulement en raison de la transmission des informations, mais aussi parce que nous sommes aujourd'hui directement touchés par des événements qui nous étaient naguère étrangers.

C'est ainsi - et je prends l'exemple moderne le plus extrême - que le terrorisme ne connaît aucune frontière.

Les Canadiens ont pleuré la mort d'une jeune Albertaine et de son bébé, dont le seul crime a été de se tromper d'avion au Moyen-Orient.

Je me suis rendue à Dunmanus Bay, en Irlande, en compagnie des familles éplorées des 329 victimes de l'explosion du vol 182 d'un appareil d'Air India.

Et nous avons vu, aussi, des gardes et des officiels d'ambassades se faire abattre dans les rues tranquilles d'Ottawa.

Évidemment, les terroristes, tout comme les trafiquants de drogue, opèrent délibérément en marge de la loi. Mais d'autres événements nous rappellent à quel point la primauté du droit elle-même peut être fragile, et la violence contagieuse.

En Iran et en Iraq, ailleurs au Moyen-Orient, en Afrique australe, le sentiment de rage s'amplifie. L'extrémisme s'enracine. Ces phénomènes ont des incidences sur chacun de nous.

Et si cela est vrai des événements de nature politique, il en va de même des phénomènes économiques. Les courtiers de Chicago s'informent des cours sur les parquets de Hong Kong et de Tokyo avant d'aller dormir et, dès leur réveil, ils analysent l'évolution du marché de Londres. Les banquiers de Chicago s'intéressent vivement à l'évolution de la situation politique au Brésil.

La politique agricole commune de la Communauté européenne irrite et indigné autant vos agriculteurs que votre propre programme de valorisation des exportations irrite et indigné les nôtres.

Il n'est plus possible de rester sur la touche. Puissants ou faibles, rationnels ou extrémistes, politiciens ou gens d'affaires, nous sommes tous dans la même barque, et le monde a besoin d'un timonier.

Du fait de leur richesse et de leur influence, nos deux pays ont des responsabilités particulières.

Permettez-moi de revenir maintenant aux deux questions - le commerce et la pollution- questions qui, en plus de présenter une grande importance pour nos deux pays à l'heure actuelle, ont des incidences beaucoup plus larges.

Plus tôt cette année, en janvier, le premier ministre Mulroney et le président Reagan ont signé l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, fruit de près de deux ans de négociations âpres et intensives.

Cet accord commercial est le plus étendu de l'histoire et il comporte des avantages pour chacune des deux parties en ce qui concerne leurs échanges bilatéraux de produits et de services.

Comme presque tous les accords, il n'est pas parfait. Aucun de nos deux pays n'a obtenu tout ce qu'il voulait, mais l'Accord n'en représente pas moins un grand pas en avant, et ses répercussions dépassent de beaucoup le simple cadre de nos relations commerciales bilatérales.

Clayton Yeutter, le représentant américain au Commerce, a qualifié l'Accord d'"aussi important dans le domaine économique que l'accord de contrôle des armements signé en décembre dernier l'est sur le plan de la sécurité nationale".

L'examen de ses dispositions corrobore cette évaluation.

L'Accord prévoit qu'à compter du premier janvier prochain, tous les droits de douane seront éliminés ou abolis progressivement sur une période de dix ans.

Il met en place de nouvelles règles applicables au commerce des services, à l'activité dans le domaine des services financiers et aux courants d'investissements dans les deux sens. Et, pour compléter ce tableau, l'Accord prévoit la création d'un mécanisme unique en son genre qui nous permettra de trancher nos différends commerciaux.

Lorsque nous avons engagé les négociations, il y a deux ans, ni l'une ni l'autre partie, je crois, ne se rendait pleinement compte de l'ampleur ou de la difficulté de la tâche à accomplir.

Certes, nous avons beaucoup en commun, mais nous n'en sommes pas moins des pays souverains. Et il est vrai que nous avons une perception différente de certaines questions.

Prenons, par exemple, la question de la souveraineté culturelle. Le Canada estime que ce secteur ne se prête pas aux échanges de la même façon que les chaussures ou les pièces d'automobile. Il fait partie intégrante de notre caractère national distinct et, pour cette raison, il nous a fallu réclamer avec insistance une certaine protection.

De même, nous avons compris que les États-Unis ne puissent se rendre entièrement aux arguments du Canada sur une question concernant, cette fois, leur souveraineté à eux. C'est pourquoi nous continuerons, pendant plusieurs années, de négocier en vue de mettre au point un mécanisme de règlement des différends qui soit plus complet et d'application plus générale.

C'est ainsi que nous avons fini par nous entendre.

Notre gouvernement soumettra rapidement des textes législatifs d'application au Parlement et veillera à ce qu'ils soient adoptés avec célérité, à titre prioritaire. Nous nous attendons à ce que votre Administration et votre Congrès agissent avec la même diligence.

Ce n'est pas forcément là une tâche facile, compte tenu de la présence d'intérêts particuliers qui, au défi de la concurrence, préfèrent le confort et la situation privilégiée découlant de la protection qui leur est accordée. Mais c'est une tâche qui doit être accomplie et nous prévoyons et croyons tous les deux qu'elle le sera.

Si le Canada et les États-Unis, qui sont des amis, des alliés et des voisins, et qui effectuent déjà les plus importants échanges de produits et de service du monde, ne peuvent s'entendre sur les règles applicables au commerce, qui le peut?

Les enjeux, dans le contexte actuel, dépassent de beaucoup le simple accroissement de nos avantages économiques et la libéralisation des échanges entre nos deux pays. L'Accord de libre-échange revêt certes une importance énorme pour les deux parties, mais il faut le voir dans son contexte plus large.

En septembre 1986, à Punta del Este, en Uruguay, les 96 signataires de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce se sont réunis pour donner le coup d'envoi à une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales, la huitième du genre depuis la création du GATT.

Cette nouvelle série de négociations revêt une importance cruciale pour chacun des membres de la communauté commerçante internationale. En effet, la notion d'interdépendance à l'échelle mondiale n'est pas une simple banalité.

C'est une réalité qui se manifeste concrètement tous les jours, parfois de façon spectaculaire, comme cela s'est produit lors de l'effondrement boursier d'octobre dernier, ou dans les déplacements plus terre à terre de plus d'un billion de dollars, tous les jours, entre les marchés financiers du monde.

Le GATT nous a bien servis. Il a présidé à la plus grande expansion de la richesse que le monde ait jamais connue. Il faut maintenant le renforcer, et non pas l'abandonner parce qu'il aurait perdu sa pertinence ou constituerait une entrave.

Renforcer le GATT, tel est justement l'objectif de la série de négociations commerciales multilatérales en cours. Les gouvernements à travers le monde, y compris le vôtre et le mien, doivent veiller au succès de ces négociations.

Il leur faut mettre au point un ensemble de règles commerciales internationales qui soient à la fois meilleures et plus systématiques. Ce faisant, ils feront taire les sceptiques et donneront aux investisseurs et aux

responsables du commerce, où qu'ils soient, l'assurance que les gouvernements sont déterminés à favoriser l'accroissement des échanges, et non pas le protectionnisme.

Notre propre accord de libre-échange a balisé la voie que doit emprunter le GATT à l'approche du XXI<sup>e</sup> siècle : réduction des droits de douane; amélioration des processus de règlement des différends; nouvelles règles régissant le commerce des services, la propriété intellectuelle et l'investissement; et en outre, et à titre prioritaire, la définition de meilleures règles pour remédier au subventionnement manifestement excessif des produits agricoles.

Une Conférence d'examen à mi-parcours des progrès accomplis dans cette série de négociations se tiendra à Montréal, en décembre. Elle nous aidera tous à mieux définir nos stratégies et à faire rapidement des progrès concrets dans le sens d'une amélioration des règles du GATT.

Avec un peu de chance, l'histoire se répétera. Tout comme l'Accord de 1935 entre le Canada et les États-Unis a ouvert la voie à la création du GATT, il se peut que notre accord de libre-échange crée une dynamique conduisant au renforcement et à l'accroissement de l'efficacité du système commercial international.

Il existe un autre type d'échange par delà notre frontière - le déplacement des pluies acides - qu'il est tout aussi d'urgent d'aborder et de résoudre. Il y a à peine plus de deux semaines, le premier ministre Mulroney déclarait, à New York :

"Les obligations du voisinage comprennent également la gestion de notre environnement naturel. La frontière qui nous sépare est de nature politique mais l'environnement ne la prend pas en considération. Il n'est pas de question où cette évidence s'impose avec plus de clarté que celle des pluies acides."

Je suis parfaitement consciente du fait qu'il s'agit là d'une question controversée dans un État comme l'Illinois, qui est producteur de charbon, où la vigueur des entreprises industrielles est tributaire des avantages d'une énergie bon marché et dont les citoyens, s'ils sont comme les nôtres, estiment que les tarifs des compagnies de services publics sont déjà trop élevés.

Mais si cette question n'était pas controversée, elle serait résolue depuis longtemps. De toute évidence, ce n'est pas le cas et il faut s'y employer.

Nous ne cherchons pas à infliger un blâme ou à susciter un sentiment de culpabilité. Nous sommes tous les deux des pays pollueurs et nous sommes tous deux à blâmer pour avoir laissé nos objectifs économiques porter atteinte à notre environnement.

La véritable question qui se pose est la suivante : qu'entendons-nous faire pour remédier à cet état de choses, comment allons-nous repousser cet assaut venu du ciel qui cause des dommages aussi réels et aussi évidents?

Environ la moitié des pluies acides qui tombent à l'intérieur des frontières canadiennes proviennent de votre territoire. Le reste est d'origine canadienne.

Au Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux agissent en vue de réduire de façon spectaculaire, d'ici 1994, les émissions qui causent les pluies acides. Le Canada ne sera pas le seul à en bénéficier; cela profitera également aux États de la Nouvelle-Angleterre.

Qu'en est-il de l'autre moitié du problème, celle qui n'est pas du ressort du Canada? À notre avis, la solution réside dans l'établissement, aux États-Unis, d'objectifs obligatoires, assortis d'un calendrier d'exécution, de réduction des émissions responsables des pluies acides.

Il ne s'agit plus, à l'heure actuelle, de recueillir des preuves ou de faire des recherches. Les faits sont bien connus : les études scientifiques menées au Canada, dans votre propre pays et dans de nombreux pays d'Europe de l'Ouest constituent autant de témoignages irréfutables quant aux causes et aux effets des pluies acides.

Les conséquences de l'inaction seraient tragiques, pour vous et pour nous.

Les dommages déjà infligés à notre habitat sont énormes : 14 000 lacs canadiens sont morts, et 150 000 autres s'acidifient tandis qu'un nombre aussi élevé de lacs sont vulnérables.

Les rivières à saumon de la Nouvelle-Écosse et les érables du Québec ont subi des dommages irréparables ou sont menacés, et plus de 80 % des meilleures terres arables de l'Est du Canada reçoivent une quantité inacceptable de pluies acides.

Aux États-Unis, les effets des pluies acides sont particulièrement évidents en Nouvelle-Angleterre, qui souffre d'un des plus hauts taux de retombées acides dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Une étude rendue publique plus tôt cette semaine par l'État de New York indique que 26 % cent des lacs des Adirondacks sont considérés comme présentant un degré dangereux d'acidité et que 25% des lacs des Adirondacks ne renferment pas de poissons.

Mais on constate ces effets ailleurs également.

Certaines recherches récentes indiquent que des portions de plus de 4 850 cours d'eau s'étendant sur plus de 8 530 milles dans des parties des États du Sud-Est et de la côte centrale de l'Atlantique ont été acidifiées et que 25 643 autres sont sensibles à l'acidification.

Lorsque, dans le passé, nos deux pays ont été confrontés à des problèmes, ils ont pris conscience du défi et ont réagi en créant la Commission mixte internationale, en adoptant l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs.

Il y a à peine plus d'un an, le président Reagan, prenant la parole devant notre Parlement, a déclaré :

"Le Premier ministre et moi-même avons convenu d'examiner la proposition du Premier ministre en faveur d'un accord bilatéral sur les pluies acides, en nous appuyant sur la tradition d'accords de lutte contre la pollution des eaux qui nous sont communes".

Nous avons pris au sérieux l'offre du Président et nous avons préparé un tel accord, un accord qui, à notre avis, permettra d'agir efficacement à l'égard de ce problème. Nous considérons qu'il mérite une réaction sérieuse et crédible.

Plus encore, il l'exige.

Notre expérience des voies fluviales nous a montré qu'on ne peut en nettoyer une partie et faire fi de la pollution dans une autre.

Une réduction des émissions dans l'Illinois ne sera pas efficace si celles-ci restent au même niveau en Ontario. Une réduction en Ontario ne donnera pas les résultats escomptés s'il n'y en a pas une également en Ohio. Et ainsi de suite.

L'ampleur du problème, le caractère d'urgence absolue de l'intervention qui s'impose, les ressources qu'il nous faut affecter à cette action... voilà autant de facteurs qui

exigent que nos deux pays se mettent à l'oeuvre avec toute l'énergie dont ils disposent.

Nous possédons les connaissances et nous possédons bel et bien les ressources nécessaires. Ce qu'il nous faut également avoir, c'est la largeur de vues et la volonté politique d'agir; dans notre propre intérêt, certes, mais plus encore pour les générations futures. Ce qui est réconfortant, c'est que nous pouvons y arriver.

Notre histoire commune nous a vus prendre des mesures audacieuses ensemble, sur le plan bilatéral et ailleurs dans le monde.

Aux heures sombres de la Grande Crise, nous avons dissipé nos craintes et ouvert la voie à la promotion des échanges à l'échelle mondiale par l'intermédiaire du GATT.

Nous avons pris la défense de l'écosystème, soit pour nettoyer les eaux qui lèchent les rives de cette ville ou pour protéger la fragile couche d'ozone qui entoure notre planète.

Nous avons beaucoup accompli ensemble et le défi qui se pose maintenant à nous, en notre qualité d'amis, ou de voisins, ou de chefs de file d'un monde perturbé, et en notre qualité de voisins les plus proches dans notre village planétaire, consiste à continuer d'agir dans l'esprit de cette tradition nord-américaine internationale.